

## APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Le nautisme de demain :  
entre innovation, inclusion et écologie

### Un engagement pour un nautisme accessible, durable et responsable

La Destination Quimper Cornouaille lance un second Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour accompagner les structures nautiques dans leur transition écologique et sociale.

L'objectif ? Favoriser un nautisme pour tous, en respectant l'environnement, en valorisant le patrimoine et en améliorant la qualité d'accueil. Si vous souhaitez optimiser votre gestion énergétique, améliorer l'inclusion des publics et favoriser une mobilité douce autour de votre structure, contactez nous !

### Sont éligibles :

Cette opportunité est ouverte aux **structures nautiques** disposant de **bâtiments d'accueil** et ouvertes au minimum 7 mois par an.

- les **acteurs privés** (TPE ou PME immatriculée au RCS, Associations inscrites au répertoire SIREN, etc) ou **publics** (collectivités) ;
- situés sur l'une des **8 collectivités de la Destination Quimper Cornouaille** (Quimper Bretagne Occidentale, Concarneau Cornouaille Agglomération, Quimperlé Communauté, Communauté de communes du Pays Fouesnantais, Communauté de communes du Pays Bigouden Sud, Communauté de communes du Haut Pays Bigouden, Communauté de communes du Cap-Sizun Pointe du Raz, Douarnenez Communauté) ;
- possédant **un ou plusieurs bâtiments d'accueil** et proposant des **activités nautiques encadrées** sur, au bord et dans l'eau en Cornouaille ;

**Date limite de dépôt de dossier le 15.02.26**

# Le nautisme de demain : entre innovation, inclusion et écologie

## Contexte

Soutenue par la **Région Bretagne**, la Destination Quimper Cornouaille souhaite **faciliter la mise en réseau des acteurs** et professionnels du nautisme en Cornouaille et accompagner les structures dans la **mise en tourisme des loisirs nautiques**.

Ainsi, depuis juillet 2024, ce sont **une trentaine de structures** (entreprises, associations et structures publiques) qui ont été soutenues financièrement dans leur projet d'investissement, pour **lever les freins à la pratique nautique**, pour un montant global d'environ **180 000 Euros** en subvention.

Tous les projets accompagnés et les structures soutenues dans leur développement, tant auprès des habitants du territoire que des visiteurs touristiques, ont pour **objectif d'enrichir l'expérience client et d'optimiser l'accueil du public sur place**.

## Ambitions

Ce nouvel appel vise à **soutenir** et **accompagner** les projets de développement et d'investissements des structures nautiques permettant ainsi :

- d'améliorer la **performance énergétique** et la **gestion des ressources naturelles** au sein des structures ;
- de **diversifier la clientèle**, de **favoriser la découverte** et la pratique du nautisme d'une clientèle de non-initiés, les primo-pratiquants et pratiquants occasionnels ;
- de **proposer une offre adaptée** aux enfants, aux adolescents, aux femmes, et visiteurs en séjour ;
- d'**améliorer l'accueil**, le **confort** et l'**expérience** de la pratique d'une activité nautique en Cornouaille.



## VOLET ° 1

### Performance énergétique

**Réduisez votre consommation et modernisez vos bâtiments !**

Dépenses éligibles :

- **Audit énergétique** de votre structure pour identifier les pistes d'améliorations ;
- **Installation d'équipements sobres en énergie :**
  - **Chauffe-eau solaire ;**
  - **Panneau thermique solaire ;**
  - **Casier chauffant séchant ;**
  - **Éclairage LED** à faible consommation (ampoules basse consommation, dispositifs de détection de mouvement, etc) ;
  - **Végétalisation** de la toiture / façades / pourtour bâtiment ;



## VOLET ° 2

### Gestion durable de l'eau et des déchets

**Optimisez votre consommation et la gestion de vos déchets !**

Dépenses éligibles :

- Achat de **récupérateurs d'eau de pluie**, de **bacs de réutilisation des eaux de rinçage** ;
- Mise en place de **systèmes de filtration** ;
- Optimisation des sanitaires et robinets avec des **équipements à faible consommation** ou **achat de douche avec système de recyclage de l'eau** (mousseurs, mitigeurs thermostatiques, systèmes de chasse d'eau économes, limiteurs de pression) ;
- **Réservoirs à eaux grise**, système de récupération et **filtration d'eau de zone de carénage** ;
- **Recyclage** ou **stockage des déchets** : tri sélectif, composteur, bac à marée ;
- **Compteurs d'eau intelligents** pour suivre et optimiser la consommation en temps réel, tableau de bord numérique pour sensibiliser les usagers ;



## VOLET ° 3

Accueil, inclusion et confort des usagers et des professionnels

**Rendez votre structure plus accessible, conviviale et modulable !**

Dépenses éligibles :

- **Cabine sanitaire individuelle et accessible PMR ;**
- **Distributeurs de protections hygiéniques ; tables à langer ;**
- **Casier/box sécurisé pour ranger les effets personnels ;**
- **Aménagements de l'accessibilité :** bande podotactile, rampe amovible, rampe d'accès, tapis d'accès, fauteuil roulant d'accès à la plage et à l'eau, marches antidérapantes, système de potence, signalétique adaptées, gilets de sauvetage spécifiques, bancs & tables pique-nique PMR, boucle magnétique ;
- **Manutention et stockage des supports nautiques :** chariot de mise à l'eau, treuils électriques ou manuels, portiques de levage avec sangles, racks de stockage sur roulettes, tapis ou rails de mise à l'eau, poignées de transport amovibles, sangles de portage, chariots individuels légers, tireurs pousseurs électriques, quad électrique ;
- **Accueil hors les murs :** tentes modulaires, structures démontables (tentes extérieures en toile de qualité, pouvant être montées et démontées facilement), sol souple et durable (dalles en caoutchouc recyclé ou tapis de sol en matières naturelles (coco, jute, etc)), systèmes d'ombrage.



## VOLET ° 4

Encourager des modes de déplacement doux

### Optimiser l'accessibilité douce et la praticité de sa structure.

La priorité sera donné aux prestataires nautiques situés à proximité immédiate des itinéraires : -2km du GR34, -5km d'un itinéraire vélo régional (V45/V7).

**Préalable** : être engagé ou s'engager à avoir le label "Accueil vélo".

### Dépenses éligibles :

- Arceaux à vélos sécurisés (simples, en U inversé, ou avec abri couvert) ;
- Rack vélo ;
- Abri vélo sécurisé ;
- Bornes de recharge pour vélos électriques ;
- Station de réparation et gonflage en libre-service ;
- Fontaines à eau potable ;
- Panneaux d'information et médiation touristique : plans de la ville, itinéraires cyclables.

## Modalités

**NOTA-BENE** : Les porteurs de projet ayant déjà bénéficié d'une aide via l'AMI "Lever les freins à la pratique nautique" peuvent candidater seulement si les investissements diffèrent des précédents.

Les dépenses éligibles (liste non-exhaustive) relèvent de **dépenses en investissement** (aménagement et/ou équipement), réalisées dans le cadre d'un projet global. Ainsi, certains postes de dépenses sont inéligibles, il s'agit :

- des dépenses pour lesquelles les devis seraient déjà signés avant de recevoir l'accusé de réception du dépôt du dossier de la Région Bretagne ;
- des dépenses de communication promotionnelle et marketing (site internet, publications, flyers, support papier, supports numériques) ;
- des travaux de mise en norme uniquement ;
- l'acquisition foncière ou immobilière ;
- des travaux réalisés en régie ;
- des dépenses pour un véhicule / bateau motorisée (moteur à combustion interne) ;
- des dépenses liées aux frais de fonctionnement (salaires, frais de formation, , impôts, emprunts, etc).

## Accompagnement financier €

L'aide financière accordée se déclinera sous la forme d'une subvention de la **Région Bretagne** selon les modalités suivantes :

- taux d'intervention max de **50 %** du montant de la dépense éligible ;
- investissement minimal de **4 000 €** (plancher de subvention de 2 000 €) ;
- **montant plafond de la subvention 25 000 € TTC**

Le porteur de projet dispose d'une **durée de 4 ans** pour réaliser les investissements soutenus, à compter de la date de signature de la convention avec la Région Bretagne.

## Comment répondre à l'AMI

- **Remplir le dossier de candidature + Plan de financement**

Les éléments du dossier sont à transmettre, **par mail**, à votre référent nautisme et/ou tourisme au sein de votre Communauté de Communes et à **heloise.colin@qcd.bzh**

Dès réception, votre projet sera présenté au Comité technique de la Destination Quimper Cornouaille et **soumis à validation des élus** (Présidents et Vice-présidents des 8 Communautés de communes de la Destination) lors d'un Comité de Pilotage.

**Dates des COPIL en 2025 :** 24 juin -- 4 octobre -- 2 décembre

Si votre projet est validé par le COPIL, il sera à déposer sur la plateforme de la Région Bretagne (cf. Tuto pour dépôt).

**Date limite de dépôt de dossier le 15.02.26**